



JEUNESSE VILLENAVAISE

VIDE-GRENIER DU 2 AVRIL 2023

Lieu : Domaine de la Junca – Villenave d'Ornon

Réservation et information

06 58 99 08 33

videgrenierdelajv@gmail.com

INSCRIPTIONS

Inscription dans les locaux administratifs de la Jeunesse Villenavaise, sur le domaine de la Junca (bâtiment à gauche, logotisé JV)

Mercredi 15 mars – 14h à 19h

Samedi 18 mars – 14h à 19h

Mercredi 22 mars – 14h à 19h

Samedi 25 mars – 14h à 19h

Mercredi 29 mars – 14h à 19h

Dans la limite des places disponibles.

Aucune inscription ne sera prise le jour du vide-grenier.

Le présent règlement devra être signé par l'exposant lors de l'inscription.

Pour toute inscription lors des permanences, vous devrez fournir :

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité
- Chèque d'un montant de 18 € par emplacement de 5 mètres linéaires
- Chèque de 10 € « caution poubelle » qui sera restitué le jour du vide-grenier, au départ de l'exposant, après constatation de la propreté du stand.
- Le règlement ci-joint signé

REGLEMENT

Sont acceptés : Les particuliers, les professionnels de la brocante

Ne sont pas acceptés :

Les ventes d'armes même sous vitrine, les stands alimentaires ou de boissons, la vente d'animaux.

Les marchandises à la vente devront être exclusivement des objets de vide-grenier.

EMPLACEMENT

Chaque emplacement mesure 5 mètres linéaires sur 5 mètres. Le véhicule stationne sur le stand de l'exposant.

Les limites d'emplacements devront être respectées surtout pour les véhicules accompagnés de remorque, ainsi que pour les fourgons.

Afin d'assurer la sécurité des visiteurs, le véhicule de l'exposant ne pourra pas sortir durant la durée du vide-grenier (9h à 18h)

L'organisation ne fournit pas les tables d'exposition.

INSTALLATION

Arrivée à partir de 05h00 et jusqu'à 09h00. A l'arrivée de l'exposant, une place lui sera attribuée.

Départ à partir de 18h00

Après 09h00, aucun stand ne pourra être alimenté, ni à pied, ni en voiture (les manutentions pouvant être dangereuses pour les visiteurs)

DECHETS

Devant l'incivilité grandissante, l'organisation se voit contrainte de demander une caution de 10€ (en chèque) lors de l'inscription.

Une poche poubelle sera distribuée à chaque exposant. Aucune poubelle ne devra être laissée sur place, les exposant ramenant avec eux leurs déchets.

A leur départ à partir de 18h, les exposants devront s'arrêter à la barrière et la caution leur sera restituée (après vérification de l'emplacement).

Sur non-présentation de la poche poubelle ou du reçu, la caution sera conservée.

L'organisation regrette de prendre une telle décision mais ne peut accepter que le site soit transformé en décharge.

AUCUNE RECLATION NE SERA ACCEPTEE APRES LE DEPART DU SITE PAR L EXPOSANT

DESISTEMENT/ANNULATION

En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation du vide-grenier de la part de la Jeunesse Villenavaise, le club s'engage à restituer le montant de l'engagement, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être réclamée.

RESPONSABILITÉS

Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout moment expliquer leur provenance lors d'un éventuel contrôle.

Les exposants ne respectant pas ce règlement se verront reconduits hors du site par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement.

Ils ne pourront pas s'inscrire lors du prochain vide-grenier de la Jeunesse Villenavaise.

Signature de l'exposant,